



Une année à Saint-Boni

2010 - 2011

SOMMAIRE

. Calendrier	p. 2
. Dates des bulletins	p. 4
. Absences et retards	p. 6
. Tenue et comportement	p. 7
. Exclusion d'un cours	p. 8
. Divers	p. 8
. Le temps de midi	p. 12
- repas chauds	
- pique-nique	
- sandwiches	
. Education physique	p. 18
. Comment aller au stade ?	p. 21
. Les études du soir	p. 22
. L'infirmierie	p. 23
. Le C.P.M.S.	p. 24

LE CALENDRIER SCOLAIRE

2010 – 2011

SEPTEMBRE

- Jeudi 9** *Photos individuelles et photos de classe*
A 16h00 : visite de la bibliothèque pour les nouveaux élèves
(à l'exclusion des lères)
Rendez-vous à la salle des professeurs à 15h50
- Vendredi 17** *Journée des lères.*
- Lundi 20** *Journée pédagogique – congé pour les élèves*
- Vendredi 24** *A 19h00 : assemblée générale des Parents et rencontre*
avec les titulaires de classe.
- Lundi 27** *Congé – fête de la Communauté française*

OCTOBRE

- Vendredi 22** *Rencontre parents – professeurs à 18h30.*

Congé de Toussaint : du samedi 30 octobre au dimanche 7 novembre.

NOVEMBRE

- Jeudi 11** *Congé - Armistice.*
- Vendredi 12** *Congé*

- | | |
|--------------------|--|
| Mardi 16 | |
| Mercredi 17 | <i>Séjour découverte MALAGNE (1 Lc-1 Ld)</i> |
| Jeudi 18 | |
| Vendredi 19 | |

DECEMBRE

Bilans et délibérations suivant un calendrier établi par niveau (des précisions seront fournies en temps utile).

- Jeudi 23** *« Journée du Beau » pour les élèves de 5^e*
- Vendredi 24** *Remise des bulletins*

Rencontre Parents - Professeurs

Vacances de Noël : du samedi 25 décembre 2010 au dimanche 9 janvier 2011.

JANVIER

Lundi 10 Reprise des cours à 9h20.

Vendredi 28

Samedi 29 Fêtes de la Chandeleur

Dimanche 30

FEVRIER

Lundi 7 Journée Pédagogique – congé pour les élèves

Du mercredi 16 au vendredi 18 : journées sociales pour 2 classes de sixième

Du mercredi 23 au vendredi 25 : journées sociales pour 2 classes de sixième

+ retraite pour les élèves des 5es.

MARS

Congé de Carnaval : du samedi 5 mars au dimanche 13 mars.

Du mardi 15 au jeudi 17 : Célébration de la Réconciliation par classe.

Du lundi 21 au vendredi 25 : semaine autour de l'environnement

Mardi 29 Information pour les parents et les élèves de 4^e sur le programme au 3^e degré

AVRIL

Lundi 4 et mardi 5 : journées pédagogiques – congé pour les élèves

Vendredi 8 Remise des bulletins

Rencontre Parents-Professeurs de 16h00 à 19h00.

Vacances de Pâques : du samedi 9 avril au lundi 25 avril.

Mardi 26 Reprise des cours à 8h30.

MAI

Mardi 10 A 20h : information pour les parents des élèves de 2^e sur l'orientation en 3^e.

Vendredi 13 Journée tombola premier et deuxième degrés

Mardi 24 A 20h : information pour les parents des élèves de 1^{ère} sur l'orientation en 2^e

JUIN

*Mercredi 1 A 18h30 : Célébration de la Profession de Foi
et de la Confirmation des élèves de 6^e Préparatoires*

Jeudi 2 Congé – Ascension

Lundi 13 Congé – Pentecôte

*Bilans et délibérations suivant un calendrier établi par niveau
(des précisions seront fournies en temps utile).*

Mercredi 29 Remise des résultats - rencontre parents-professeurs

Jeudi 30 Rencontre parents-professeurs.

L'Institut sera fermé du samedi 9 juillet au lundi 15 août 2011.

BULLETINS

Vendredi 22 octobre

Vendredi 25 février

Vendredi 3 décembre

Vendredi 8 avril

Vendredi 24 décembre

Vendredi 3 juin

Comment vivre l'écologie et le respect de la création de Dieu en tant que chrétien en 2010 -2011

Si tu veux construire la paix



Protège la terre

Oh Seigneur notre Dieu,
Qu'il est grand ton nom
par tout l'Univers.
A voir les cieux,
ouvrage de tes doigts,
La lune et les étoiles que
tu fixas,

**Qu'est-ce que l'homme
Pour que tu penses à
lui ?**

**C'est à ces questions que
l'Equipe d'Animation Chrétienne
proposera des pistes de réflexion
tout au long de cette année scolaire...**

ENTREES ET SORTIES

- Les entrées et sorties du matin, du midi ou du soir, se font par la grande porte de la rue du Conseil.
- Les entrées et sorties sont interdites, sauf accord écrit de la Préfecture par la rue du Viaduc (réservée aux élèves de la section préparatoire).
Aux autres moments, les entrées et les sorties se font par l'Accueil de la rue du Viaduc.

Tu ne peux quitter l'Institut sans l'autorisation de M. le Préfet ou, en cas de maladie, de l'infirmière.

Si ton départ est prévisible, tu présentes auparavant un mot de tes parents justifiant cette sortie. Sans l'accord préalable de M. le Préfet la personne à l'accueil ne te laissera pas sortir.

RETARDS

Si tu arrives en retard :

- Avant 9h15, tu dois entrer par l'entrée habituelle (volet du Conseil) et présenter ton journal de classe à l'éducateur présent.
- Après 9h15, tu dois rentrer par l'accueil, rue du Viaduc, l'admittatur t'y sera délivré et tu te rendras directement en classe ensuite.

En aucun cas, tu ne peux rentrer en classe sans admittatur.

Le retard sera signifié dans le journal de classe et la signature des parents en regard du détail du retard est exigée.

ABSENCES

- Tes parents doivent téléphoner ou envoyer un mail (prefecture@saint-boni.be) à l'Institut pour prévenir de l'absence.
- Le mail ou l'appel téléphonique n'est pas un justificatif probant mais il permet d'éviter l'envoi d'une lettre d'absence.
- Si ton absence est prévisible (enterrement, médecin, ...) tu te présentes dès que possible avant ton absence chez M. le Préfet avec un billet écrit de tes parents (et non sur une page de journal de classe !).
- Dès ton retour, tu te présentes chez M. le Préfet, muni de ton journal de classe et de ton motif. Si le motif a déjà été remis tu te présentes tout de même chez M. le Préfet pour recevoir ton admittatur.

Toute absence pour raison médicale de trois jours ou plus doit être couverte par un certificat médical.

En résumé : au retour d'une absence, avant d'aller en classe, tu dois te présenter avec ton journal de classe et ton motif chez Monsieur le Préfet.

ABSENCES EN PERIODE DE BILANS

C'est-à-dire à partir de la veille du 1er bilan jusqu'au jour de la remise des bulletins. Toute absence pour maladie doit être justifiée par un certificat médical. La présence des élèves est obligatoire aux moments prévus dans la circulaire précisant l'organisation de la fin de trimestre (donc aussi le dernier et avant-dernier jour du trimestre).

ABSENCES AVANT ET APRES CONGES SCOLAIRES

L'Institut en aucun cas n'autorise une absence qui ne serait pas justifiée par un motif valable. Faute de motif probant l'absence sera renseignée comme injustifiée et l'élève sera sanctionné.

TENUE ET COMPORTEMENT

L'école est un lieu d'étude, dès lors une tenue correcte sera demandée en toute circonstance : elle implique le port de vêtements propres et classiques, qui évitent le laisser-aller, l'ostentation et différencie la vie à l'extérieur de la vie à l'intérieur de l'Institut.

Devoir suivre les consignes ci-dessus est la conséquence d'un choix familial d'Institut et d'Education. La cohérence que ce choix implique doit nous mener à créer à Saint-Boniface-Parnasse un état d'esprit favorable à l'épanouissement et à la réussite scolaire de chacun. La tenue fait clairement partie de cette démarche.

La préfecture n'hésitera pas à demander à un élève de retourner chez lui se changer. L'ensemble de la communauté éducative de l'Institut attend que le cadre soit appliqué et que tout soit mis en œuvre pour que tout le monde le respecte.

Dans cet esprit : les vêtements seront sobres, ce qui impliquera :

Pas de dessins excentriques ou trop voyants sur les pulls, vestes, collants ou pantalons.

Les collants et pantalons auront une couleur unie.

Pas de salopettes, de bretelles.

Pas de vestes ou de pantalons en jeans délavés ou déchirés.

Pas de tenues de jogging.

Pas de bermudas ou de shorts tant pour les filles que pour les garçons (à l'exception d'un bermuda classique en 1^{ère} ou 2^{ème} année).

Les jupes ne devront être ni trop courtes ni trop longues. Le bon sens (et état d'esprit) de tous doit permettre le respect de ce point. Si nécessaire la préfecture prendra contact avec les parents pour leur fournir une explication plus concrète.

Les tee-shirts garçons auront des manches (même courtes). Pour les filles, l'absence de manche ne doit pas rendre le port du vêtement indécent et les bretelles de soutien-gorge ne devront pas être visibles. Les décolletés seront discrets.

Le port de tout couvre-chef est interdit (saut bonnet ou capuchon à l'extérieur si la météo l'impose).

Les vêtements seront portés correctement.

Le pantalon sera porté correctement et aucun sous-vêtement ne sera visible.

Le pantalon ne traînera pas à terre.

Le pantalon n'aura ni franges, ni trous.

Les vêtements ne devront pas laisser voir le bas du dos et le ventre des étudiants.

Les chaussures.

Leur couleur sera sobre (ce qui exclut par exemple : le fluo – doré – argenté – rouge – orange – vert – jaune, ...).

Il est interdit de porter des chaussures à usage strictement sportif sauf durant le cours de gymnastique. Un panneau photo, à la préfecture, illustrera ce point. Mais la différence se marque surtout au niveau des semelles, qui, si elles sont compensées, nettement dessinées, sont clairement à usage strictement sportif. Les parents seront contactés par la Préfecture si nécessaire.

Les chaussures portées pendant la journée ne pourront en aucun cas être utilisées au cours de gymnastique.

Les lacets unicolores doivent être présents et noués, de couleur identique et discrète.

Les talons devront être d'une hauteur raisonnable et pas style aiguille.

Les sandales type plage sont interdites, un panneau photo à la Préfecture permettra d'éclairer les uns et les autres.

Pour les garçons, la présence de chaussettes est obligatoire (les SOCKETS sont interdites).

Les bijoux et le maquillage des jeunes filles seront discrets.

La boucle d'oreille chez les garçons n'est pas admise.

Les piercings ne sont pas admis.

Les cheveux des garçons devront être courts (sans être rasés) et d'une coupe uniforme.

Pour tous les élèves, ils devront être soignés, de leur couleur naturelle et leur coupe devra être d'un style classique.

Le port de la barbe et de la moustache (ou barbe – moustache mal rasée) n'est pas autorisé.

Il sera demandé aux étudiants qui ne respectent pas ce point de se raser à l'Institut moyennant une contribution financière qui servira à payer le rasoir jetable nécessaire.

Les signes extérieurs d'appartenance ethnique ou politique (vêtements, coiffure, chaussures, couvre-chef, etc ...) ne sont pas autorisés.

EXCLUSION D'UN COURS

Si un élève perturbe gravement le bon déroulement du cours, le professeur peut être amené à l'exclure de la classe.

Dans ce cas, l'élève devra se rendre par ordre de priorité et muni de son journal de classe :

1. Chez M. le Préfet.
2. Au bureau de l'éducateur
3. A l'accueil de la rue du Viaduc.

En aucun cas il ne pourra rentrer en classe sans admittatur.

Il est dès lors HORS DE QUESTION d'attendre devant la porte de la classe !

L'exclusion sera signifiée dans le journal de classe et la signature des parents est exigée.

LES INTER - COURS

Les élèves restent assis et attendent calmement l'arrivée du professeur. Ils ne peuvent quitter la classe que pour se rendre dans un autre local.

Si pour un motif sérieux un élève doit quitter le local, il demandera l'autorisation au professeur qui arrive.

Lorsque celui-ci se présente, les élèves se lèvent, se taisent et attendent son signal pour s'asseoir.

LA SALLE DES PROFESSEURS

Les professeurs se mettent volontiers à votre disposition mais ne les dérangez pas pour des futilités pendant les récréations comme par exemple : "Vous interrogez à la 3e heure ?".

De même le midi, laissez-les manger à l'aise et ne les dérangez pas avant 12h30.

LE JOURNAL DE CLASSE

Lis attentivement les premières pages. Elles te fourniront des renseignements précieux pour ta vie à l'Institut.

PROCURE LIVRES

Pour tout problème relatif aux livres scolaires, s'adresser à Monsieur Scott, salle des professeurs.

UTILISATION DES LANGUES

Afin de favoriser une connaissance approfondie du français et dès lors que chaque étudiant puisse la maîtriser au mieux dans ses apprentissages nous n'autorisons, en dehors des cours, que son seul usage.

Les élèves en section immersion pourront pour leur part faire aussi usage du néerlandais.

LE CHEMIN DES ECOLIERS

L'assurance de l'Institut ne couvre les élèves sur le chemin de l'école que dans la mesure où ils empruntent la voie la plus directe et qu'ils rentrent à leur domicile dès la fin des cours ou des activités prévues à l'Institut.

Dans le respect du voisinage, les environs de l'Institut ne sont donc pas des lieux de rassemblement autorisés.

POUR CEUX QUI VIENNENT EN MOTO OU EN VELO

Si tu désires mettre ta moto ou ton vélo dans la cour de récréation, tu dois rentrer et sortir du parking moteur éteint et à pieds pour les vélos.

Tu es naturellement tenu de respecter les consignes des éducateurs et des professeurs réglant la sortie des élèves, de rouler prudemment et tu ne peux ni transporter de passager sur le chemin de l'école, ni prêter ton véhicule à d'autres élèves.

L'Institut n'assume aucune responsabilité en cas de vol ou de dégâts.

PERMIS DE CONDUIRE

Passer son permis de conduire ne constitue pas un motif valable d'absence !

Sois prévoyant(e) et profite des vacances et des jours de congé pour passer et réussir ce type d'examen.

GSM - MP3 - PDA

Les GSM et MP3 ne sont pas autorisés mais tolérés à l'Institut. Ils doivent dès lors être éteints et ne peuvent être apparents.

Le non-respect de cette règle entraînera la confiscation et/ou une sanction, la carte SIM étant également confisquée.

LES BALLONS

Afin d'éviter les accidents, seuls les ballons légers en plastique seront autorisés pour les jeux pendant les récréations (donc pas de balle en cuir, ni de balle de tennis). Des ballons réglementaires sont en location chez M. le Préfet. Les ballons de basket sont autorisés pour ... jouer au basket!

LE TABAGISME

Les élèves ne peuvent pas fumer à l'Institut, la loi l'interdit, il en va de même dans les rues avoisinantes par souci de leur santé et par respect des plus jeunes.

EFFETS PERSONNELS ET MATERIEL SCOLAIRE

Les bâtiments et le matériel de l'Institut sont le cadre et l'outil de travail de tous. Chacun doit les respecter scrupuleusement. Toute dégradation donne lieu à un dédommagement.

Chacun est directement responsable de son matériel scolaire et de ses effets personnels. Indique clairement ton nom sur tous tes cahiers, livres et demande à ta maman de coudre une nominette sur tes vêtements et ta tenue de gymnastique ; ainsi, si tu égarés quelque chose, on pourra te le rendre.

OBJETS PERDUS – OBJETS TROUVES

N'apporte pas à l'Institut de l'argent ou des objets de valeur dont tu n'as pas l'usage. Tu éviteras ainsi les pertes et les vols. Avant de crier au vol, fouille tes affaires et renseigne-toi chez M. le Préfet. Si tu savais tout ce qu'on trouve et que personne ne réclame jamais ! Ne laisse jamais traîner ton portefeuille, de l'argent ou des objets de valeur en classe ou dans un vestiaire. La tentation est parfois trop forte pour certains.

Veille à marquer toutes tes affaires de ton nom !

En fin d'année scolaire les objets et vêtements non repris seront distribués à des oeuvres charitables.

RESPECT DES AUTRES

- Grossièreté et ironie amènent rapidement à des faits violents, elles seront donc sanctionnées.
- La courtoisie est faite de petits gestes ou mots qui rendent la vie agréable : merci, s'il vous plaît, bonjour, je vous en prie, ... ne pas interrompre continuellement son interlocuteur ... tenir la porte pour la personne qui arrive ... la laisser passer ...
- La mixité sera vécue dans un esprit de respect mutuel. Loin d'exclure les relations d'amitié, l'Institut souhaite favoriser les relations de groupe : les interminables apartés, les marques d'affection insistantes et les privautés vont à l'encontre de cet objectif.

L'auteur de tout document à caractère diffamatoire, grossier et injurieux, diffusé par quelque media ou support que ce soit, visant n'importe quel membre de la Communauté de l'Institut, sera poursuivi en justice.

En toutes circonstances, l'élève doit pouvoir être maître de lui et de ses réactions. L'Institut ne peut dès lors accepter qu'un élève soit sous influence de médicaments inhibant sa volonté, d'alcool ou de drogues quelconques. L'élève consommant ou dispensant un produit illicite à l'Institut, commet une infraction grave, pouvant entraîner le renvoi définitif du ou des coupables.

LE TEMPS DE MIDI

*A l'heure de midi, les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'Institut.
Toute dérogation occasionnelle ou régulière (dîner à la maison) à ce point du règlement
doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée des parents adressée à M. le Préfet.*

REPAS CHAUDS

Le prix d'un repas : 4,00 €: repas avec abonnement
4,10 €: repas occasionnel

A) Abonnement : pour les renouvellements d'abonnement, l'inscription se fait par une circulaire qui t'a été remise et que tu dois remettre à l'accueil.

Les repas sont facturés lors de la facture **trimestrielle**.

Tu recevras une carte-repas valable pour la période demandée.

Pour un nouvel abonnement, l'inscription se fait au cours de la première semaine de chaque trimestre au réfectoire des repas chauds à la récréation. Les repas sont facturés lors de la facture trimestrielle.

Tu recevras une carte-repas valable pour la période demandée.

	5j/sem	4j/sem	3j/sem	2j/sem	1j/sem
1 ^{er} trim.	228 €	180 €	152 €	112 €	52 €
2 ^e trim.	236 €	188 €	156 €	108 €	48 €
3 ^e trim.	112 €	88 €	72 €	52 €	28 €

Une réduction de 0,25 € par repas est faite à partir du 2e enfant prenant le repas chaud.
Prix ci-dessous avec la réduction :

	5j/sem	4j/sem	3j/sem	2j/sem	1j/sem
1 ^{er} trim.	213,75 €	168,75 €	142,50 €	105,00 €	48,75 €
2 ^e trim.	221,25 €	176,25 €	146,25 €	101,25 €	45,00 €
3 ^e trim.	105,00 €	82,50 €	67,50 €	48,75 €	26,25 €

Périodes d'abonnement :

1e trim. du Ma 07/09/2010 au Ma 07/12/2010

2e trim. du Lu 10/01/2011 au Ve 08/04/2011

3e trim. du Lu 26/04/2011 au Ve 03/06/2011

Notes importantes :

Le prix de l'abonnement est calculé sur base du nombre de jours d'école.

Il s'agit d'un forfait.

Pour une absence de plus de 3 jours, sur présentation d'un certificat médical, les repas réservés seront remboursés.

Une absence occasionnelle ne peut donner lieu à un remboursement, les repas commandés étant préparés par notre cuisine sur base des inscrits.

B) Repas occasionnel : tu peux toujours commander chez Madame Platteau (bureau près de l'Accueil).

Un repas occasionnel au prix de 4,10 € au plus tard la veille du jour où tu souhaites le prendre.

C) Pendant la période des bilans : l'inscription se fait par une circulaire qui t'a été remise et que tu dois remettre à l'accueil. Les repas seront facturés à la fin des bilans.

REPAS PIQUE - NIQUE

Si tu ne participes pas au repas chaud et si tu ne rentres pas à la maison à midi, tu es inscrit au repas pique-nique (repas froid).

-potage et eau distribués par l'Institut

-pique-nique personnel ou sandwichs achetés à l'Institut.

	4j/sem.	3j/sem.	2j/sem.	1j/sem.
1 ^{er} trim.	27,50 €	22,50 €	15,00 €	7,50 €
2 ^e trim.	23,50 €	19,50 €	13,50 €	6,00 €
3 ^e trim.	15,50 €	13,00 €	9,50 €	5,00 €

Mode de paiement :

Une facture vous sera envoyée trimestriellement.

Périodes d'abonnement :

Du 1er jour du trimestre au dernier jour des bilans.

SANDWICHS

Pour éviter que les élèves ne doivent sortir de l'Institut pour acheter un pique-nique, l'Institut propose un service Sandwichs. Une dizaine de garnitures différentes sont proposées.

A) Abonnement : prix pour 1 sandwich (le prix de celui-ci n'est donc pas compris dans l'abonnement pique-nique)

	4j/sem	3j/sem	2j/sem	1j/sem
1 ^{er} trim.	90 €	76 €	56 €	26 €
2 ^e trim.	94 €	78 €	54 €	24 €
3 ^e trim.	44 €	36 €	26 €	14 €

Mode de paiement : les abonnements seront facturés lors de la facture trimestrielle.

Les abonnés : recevront une carte trimestrielle. Prix par sandwich : 2,00 €

Périodes d'abonnement : comme pour les repas chauds.

B) Sans Abonnement : il est possible d'acheter, sans réservation, des sandwichs au prix unitaire de 2,00 € ou 2,30 €

C) Pendant la période des bilans : tu peux encore commander des sandwichs à la récréation de 10h10 au réfectoire des repas chauds.

***Pour toutes les questions concernant les repas adresse-toi à
Madame Platteau qui a son bureau à côté de l'Accueil
de la rue du Viaduc. Tél.: 511.53.49 ext. 23***

Service Sandwichs

En 5e et 6e

Tu commandes ton sandwich le matin entre 8h15 et 8h30 au réfectoire des repas chauds et tu pourras en prendre livraison au bout du couloir des 6es à 12h.

Il y a moyen de commander pour plusieurs jours.

Si tu oublies de commander ton sandwich, tu devras attendre la fin du passage des élèves de 1^e à 4^e.

Tu prends donc le risque de ne plus rien avoir à manger !

De même, si tu veux acheter des friandises, tu attends que les élèves plus jeunes soient passés.

En 1e - 2e - 3e - 4e

- Seuls les abonnés peuvent réserver les garnitures de sandwichs. (Un changement en cours de trimestre est toujours possible : à signaler à Mme Gilson, au comptoir).
- Aucun crédit ne sera fait à la caisse. Si tu es en difficulté parce que tu n'as pas d'argent pour acheter ton dîner, tu peux t'adresser à M. le Préfet, ou, en cas d'absence, à l'Accueil.
- Tous les élèves se présentent en file au comptoir, quelle que soit leur façon d'acheter leurs sandwichs (en d'autres termes, il n'y a pas de prioritaire).

REFECTOIRE DES REPAS "TARTINES"

Tu parcours tout le couloir en choisissant une des deux files :

- à gauche : pour acheter des sandwichs
- à droite : si tu as un pique-nique
et puis prendre ton potage et de l'eau.

Puis tu t'installes où tu veux.

Il y a à ta disposition des cruches et des bols de potage : tu prends ce que tu désires.

Quand tu as fini de manger,

- tu repousses ta chaise sous la table
- tu ramasses tes débris et tu les jettes dans les poubelles à la sortie :
 - . bleues pour les berlingots ,aluminiums, plastiques
 - . noires pour les déchets de nourriture.

QUE FAIRE APRES LES REPAS ?

Math.-Olympe

Génifaciades

Sports de l'esprit

Activité artistique

Warhamer

Chorale

Gymnastique sportive

Volley-ball

Linux

Jouer au ping-pong

Ideka

Aller au Club

Se rendre à la bibliothèque

Atelier Internet

Rester dans la cour pour jouer

EDUCATION PHYSIQUE

1. EQUIPEMENT :

L'équipement de l'Institut est obligatoire pour tous.

Il est vendu à l'école le jour de la vente des livres et durant l'année à l'Accueil (chez Madame Rocle).

. Garçons : short bleu et T-shirt au sigle de l'Institut

. Filles : short cycliste bleu et T-shirt au sigle de l'Institut.

Pour la piscine : maillot (le short n'est pas permis) + bonnet.

Attention : inscrire son nom sur les vêtements de sport.

2. PRESENCE :

L'élève dispensé du cours d'éducation physique doit se présenter à tous les cours même à ceux qui ont lieu au stade ou au bassin.

En cas de problème, il s'adressera à M. le Préfet.

3. ADRESSE : (voir plan)

Stade des 3 Tilleuls et piscine Le Calypso,
accès par l'Avenue Wiener - 1170 Watermael-Boitsfort.

Pour les élèves de 2^e :

Piscine de l'Espadon
69, rue des Champs
1040 Etterbeek.

4. TRANSPORTS EN COMMUN :

Pour le stade et la piscine

. Bus : - n° 95 : arrêt au Square des 3 Tilleuls

. Train : gare de Watermael.

DEBUT DES COURS AU STADE ET A LA PISCINE

- Pour les 5^e : dès le jeudi 9 septembre
- Pour les 3^e : dès le mardi 7 septembre
- Pour les 2^e : mardi 21 septembre
- Pour les 1^e : vendredi 10 septembre

A. En première

Les élèves de première ont 3 heures d'Education physique réparties comme suit :

- . 1h à l'Institut : gymnastique sportive ou sports
- . 2h : - le 1er et le 3e trimestre : athlétisme au Stade des 3 Tilleuls
- le 2e trimestre : (janvier, février et mars) : sport et gymnastique à l'Institut.

Athlétisme

Les cours ont lieu le lundi ou le vendredi de 14h05 à 15h45.

- . Rendez-vous à 14h05 dans le préau.
 - . Les élèves font l'aller en bus scolaire avec leur professeur et rentrent directement chez eux à 15h45 par leurs propres moyens.
- Les professeurs accompagnent les élèves aux arrêts de bus et de train en début d'année.

B. En deuxième

Les élèves de deuxième ont 3 heures d'Education physique : 2h de natation à l'Espadon (rue des Champs, 69 à Etterbeek) le mardi et 1h de gymnastique sportive ou sports collectifs à l'Institut.

- à 08h30 : rendez-vous sur place, retour en bus scolaire avec les professeurs
- à 10h10 ou à 13h15 : rendez-vous dans le préau, aller et retour en bus scolaire avec les professeurs.

Présence : le cours de natation est OBLIGATOIRE. Les élèves dispensés DOIVENT se trouver en maillot et bonnet de bain de l'école ou en tenue de gymnastique sur le bord du bassin (avec sandales si nécessaire).

C. En troisième

Les élèves de troisième ont 2h de sports collectifs et d'athlétisme au Centre Sportif des 3 Tilleuls
(voir plan d'accès).

- . Les élèves qui suivent le cours de 8h30 à 10h10 se rendent directement au Stade.

Un bus scolaire les ramènera à l'Institut pour la récréation.

- . Ceux qui ont cours de 14h05 à 15h45 font l'aller en bus avec leur professeur et rentrent directement chez eux par leurs propres moyens.

Transports en commun : mêmes indications que pour les 1ères.

D. En cinquième

Le cours d'Education physique a lieu au Centre Sportif des 3 Tilleuls le jeudi ou le vendredi matin.

Les élèves s'y rendent directement pour 8h30 et rentrent à l'école avec un bus scolaire.

Transports en commun : mêmes indications que pour les 1ères.

Pour éviter les vols !

Remets ton portefeuille et tes objets de valeur au professeur de gymnastique.

Si tu ne le fais pas, il sera inutile de venir

te plaindre d'une disparition éventuelle.

LES ETUDES DU SOIR

A) L'étude surveillée :

Celle-ci a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 17h30.

Le principe en est le suivant : chaque élève est assis à sa table. Le surveillant est garant du silence et de l'ambiance de travail.

- Les élèves qui y participent ne sont pas autorisés à quitter l'Institut entre la fin des cours et le début de l'étude.
- Il n'y a pas d'étude la veille d'un congé trimestriel (Toussaint et Carnaval).

	4j/sem	3j/sem	2j/sem.	1j/sem
1 ^{er} trim.	56,25 €	47,50 €	35,00 €	16,25 €
2 ^e trim	58,75 €	48,75 €	33,75 €	15,00 €
3 ^e trim	27,50 €	22,50 €	16,25 €	8,75 €

B) L'école de Devoirs : elle est organisée à l'Institut pour les élèves du premier degré à partir de la mi-septembre. Son objectif est à la fois de suivre quotidiennement le travail des élèves et de leur fournir les explications nécessaires dans les différentes branches.

Il n'y a pas d'étude la veille d'un congé trimestriel (Toussaint et Carnaval).

Conditions pratiques :

- groupe de 8 élèves maximum
- 4 € par jour (on peut s'inscrire 1x, 2x, 3x ou 4x par semaine mais pour tout le trimestre).
- durée : de 16h à 17h30.

Une circulaire explicative est distribuée à tous les élèves du premier degré en début d'année.

L'INFIRMERIE

- Les infirmières sont à ta disposition à l'infirmerie au 1er étage du bâtiment central tous les jours de 10h10 à 10h25.
- En cas d'urgence, tu peux te présenter en dehors de ces heures chez M. Préfet, M. Manoka, ou Mme Vlaeminckx.

ASSURANCE - ACCIDENTS

Tous les élèves bénéficient d'une assurance contre les accidents. L'assurance couvre toutes les activités scolaires, y compris les excursions et voyages scolaires qui sont organisés par l'Institut ou un de ses représentants.

L'assurance intervient également pour les accidents survenant sur le chemin de l'école et comprennent l'usage d'autobus, d'autocar, de l'auto, du tram, du train, de la moto, du vélo et du vélo-moteur. Les accidents causés aux tiers sur le chemin de l'école NE sont PAS couverts, de même que les dégâts matériels à l'école (bris de lunettes, vols, etc.).

Tout supplément demandé par un médecin ou un spécialiste non conventionné n'est pas pris en charge par l'assurance.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

EN TOUTE CIRCONSTANCE, l'accidenté (ou son représentant) s'adresse à M. le Préfet qui remplira la déclaration d'accident et qui remettra un document reprenant les diverses formalités à remplir pour se faire rembourser par la compagnie d'Assurances.

L'EQUIPE du CENTRE PSYCHO-MEDICO-SOCIAL (C.P.M.S.)

Le Centre P.M.S. libre de St-Gilles est partenaire de l'Institut Saint-Boniface-Parnasse.

Nos missions et activités sont :

La prise en compte des aspects psychologiques, médicaux, et sociaux qui influencent l'évolution personnelle, les relations sociales, les apprentissages, et les choix scolaires des élèves.

Les mots clés de notre travail d'équipe sont : accompagnent, guidance, information, orientation, écoute.

Nous sommes un service public gratuit.

Nos interventions sont soumises au secret professionnel.

Les parents comme les élèves peuvent nous contacter :

Au centre P.M.S. même :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Rue de l'Eglise, 59, 1060 Bruxelles.

Tél. : 02/538.11.27

Fax. : 02/534.75.59

Courriel : cpm-stgilles@skynet.be

L'équipe du Centre P.M.S. libre de St Gilles.